

**le 2 mai 2019 19 h**

**Présents** : ALLOUCHERY JM, BZDAK Luc, CAUSSE Philippe, DAHLEM Patrick, DELAGARDE Valérie, DESSAINT René, DE SILVESTRY Linda, DESSOY Anny, DUPIN Martial, GOMBAUD Stéphane, LEGER Eric, LEROY Jean-Marie, LESCOUET Alain, LHOTTE Pierre, MICHAUX Guillaume, PERRARD Annie, PONCELET Denis, PORET Sylvie, SUPPLY Michel, TROCMEZ Gérard.

KLIMCZAK Joëlle, MARTEL Christian, PIATKOWSKY Romain, REDON Baptiste.

**Excusé** : AUGUSTE Jean Robert, HUILLE Christian, CORDEBAR Valérie, LASALLE Christian, MASSONOT Frédéric

Ouverture de la séance par P LHOTTE, conseiller communautaire délégué à l'animation du territoire, les différents points de la présente séance.

↳ **Présentation de thématiques environnementales en présence de M. MICHAUX Vice-Président et M. REDON de la direction du développement durable.** Voir document joint

1 - La politique de l'énergie (schéma d'orientations énergétiques)- Production, transport et consommation, une réponse globale par le SOE qui permet d'obtenir des subventions de l'ADEME.

2 – Des jurys de nez ont été constitués suite aux nuisances olfactives de la station d'épuration de Reims. Ils permettent aujourd'hui aussi d'aider à régler les problèmes de certains industriels qui, à certains moments, peuvent avoir des process engendrant des problèmes d'odeurs.

3 – Le déploiement de bornes de recharges électriques- Innovation sur les transports propres en collaboration avec le SIEM. 25 bornes vont être implantées dans les communes rurales et 25 sur Reims. Les communes auront toutefois le choix d'accepter cette proposition. Une aire de covoiturage pourrait également être créée en corrélation avec une borne.

La commune de THILLOIS est proposée puisqu'un parking de co-voiturage est en projet dans cette commune.

4- Le frelon asiatique – Sollicitée par les apiculteurs car la prolifération est très importante et inquiétante, la direction du développement durable proposera une information complémentaire au cours d'une réunion pour les maires qui auraient besoin d'informations...

En cas de nécessité il faut d'abord contacter le SDIS afin qu'il puisse faire intervenir directement les pompiers. Des accords ont été pris avec le SDIS récemment sur ce sujet afin que ces interventions ne soient plus payantes. Ces procédures sont en cours de réflexion avec le SDIS et devrait faire l'objet d'un partage des tâches, avec les sapeurs-pompiers locaux, en cas d'intervention.

5- EDDIE –un groupe d'élus a écrit une charte qui sera proposée aux communes afin qu'elles adhèrent à ces dispositions pour protéger le patrimoine naturel. Dans ce cadre, des subventions pourront être versées par la CU aux communes qui auraient adhéré et pris des dispositions en ce sens. (esprit coulée verte)

La plateforme de la rénovation énergétique permet aux administrés d'obtenir des renseignements et conseils totalement gratuits pour étudier les propositions commerciales qui peuvent leur être faites. Des affiches et flyers sont à la disposition des communes qui n'étaient pas présentes à la réunion pour informer leurs administrés.

Les 2 candidats pour le groupe de travail SOE qui font part de leur candidature sont désignés par la conférence pour représenter le pôle : M. BZDAK et M. RONSEAU.

↳ **Point sur les travaux des écoles durant l'été - M. CAUSSE -**

Il donne lecture de la liste des travaux et mobiliers dans les groupes scolaires (voir listes jointes).

Concernant les dérogations : 160 demandes ont été étudiées le 20/04 par la commission au lieu – 63 ont reçu un avis favorable de droit. 17 n'ont pas pu être traités car le pôle n'avait pas donné d'avis. La prochaine réunion de cette commission est prévue le 7 juin prochain.

En ce qui concerne notre pôle, il y avait 12 demandes, dont 5 étaient de droit (1 a été annulée par les parents le jour même). 7 dossiers ont été vus dont 4 restent en attente de complément d'informations.

Globalement, sur le pôle Champagne Vesle, on compte 4 départs (3 vers Vandeuil et 1 vers Reims) et 6 arrivées (venant essentiellement du Tardenois).

Le spectacle de fin d'année au Gaumont pour les élèves qui ont participé aux animations dispensées par Ph Adam durant l'année scolaire, aura lieu le 4 juin prochain. Une invitation va être envoyée à tous les maires concernés du pôle.

Une solution doit absolument être trouvée pour remplacer le marché Castorama qui est arrivé à échéance le 31/12/2018 afin de permettre aux communes qui ont une école entretenue par ses agents communaux de pouvoir s'alimenter assez facilement en petit équipement. Un contact sera repris avec le C3C pour trouver une solution..

Attribution subvention 2019 au collège – 7000€ demandés – L'assemblée donne son accord à la majorité des membres présents pour reconduire le montant annuel de 5000 €.

#### **Bilan des auscultations de voirie en présence de M. LESCOUET Vice-Président, et de PIATKOWSKY de la direction de la voirie.**

M. LESCOUET introduit : C'est la ville de Reims qui est à l'initiative de cette étude et qui l'a payé. Mais la voiture équipée d'une vidéo n'est pas toujours passée que sur les voies communales. Il s'agit simplement d'un constat visuel de l'état des voiries, afin d'enregistrer ces données ainsi que le mobilier urbain. Toutes ces données n'ont qu'une valeur indicative, car ce sont les élus du pôle qui décident de la priorité des projets de voiries, dans le respect de l'enveloppe attribuée.

M. PIATKOWSKY présente le document ci-joint, relatif à l'auscultation qui permet ainsi de faire un inventaire du patrimoine routier (rues et trottoirs), y compris des voies départementales, afin de définir un programme pluriannuel. Il explique les critères qui ont été retenus pour procéder au classement indiqué. Ce classement a été mis au point par les ponts et chaussées, donc utilisé par de nombreuses collectivités.

Une visionneuse sera maintenant mise à disposition des techniciens des pôles afin qu'ils puissent définir plus précisément les besoins. Cet outil devrait ensuite être une aide précieuse à la décision.

Il est précisé encore, que les auscultations envoyées à la demande des élus, qui s'impatientaient des résultats, ont sans doute été transmises trop tôt, car il s'agissait d'une première approche et sans les explications données ce soir, il était difficile, voire impossible, de les exploiter. Une suite est maintenant indispensable pour pouvoir travailler efficacement sur l'analyse de ces données et permettre de faire un programme de travaux préventifs pour arrêter la dégradation des chaussées.

M. RONSEAUX s'insurge de la qualité du travail rendu.

M. LESCOUET demande qu'un contact soit repris avec la Sté Vectra afin qu'un document qui tiendrait compte des propos tenus ce soir par les élus de la conférence, puisse être produit et permette de rectifier les erreurs grossières qui apparaissent.

M. LHOTTE estime qu'il convient notamment d'avoir une réflexion sur les travaux d'entretien. En effet, certaines demandes pourraient être satisfaites par un simple entretien qui permettrait de reculer les investissements.

Si des préconisations sont indiquées seront-elles automatiquement prises en compte pour la réfection ?

### ↳ Point sur les projets de voirie en cours et à venir Mme PERARD et Ch MARTEL.

Si une voirie doit être créée inhérente à un grand projet, sur quelle ligne doivent être pris les crédits nécessaires ?

M. LESCOUET estime que la situation de la ville de Reims doit être traitée à part, le calcul pour les 17 M€ est différent. Il pense que si un projet communautaire va rapporter à la communauté elle pourra alors prendre en charge. Si c'est un projet communal et que la voirie ne dessert que ce projet c'est à voir ?

Il conviendrait de faire une liste des projets communautaires qui nécessiteraient une voirie... Pour les lotissements, une convention est déjà prévue à cet effet, que le projet soit privé ou communal.

Mme PERRARD donne lecture de la ventilation des projets d'investissement sur les années 2019, 2020 et au-delà. Les reports 2018 sont également à prendre en compte (voir liste jointe) en 2019.

Les fiches navettes sont exploitées à part puisqu'elles relèvent du fonctionnement.

Un débat s'instaure, lancé par le Maire de Gueux, concernant la programmation des travaux en fonction des crédits. Il estime que les choix faits par le pôle ne tiennent pas suffisamment compte de ses demandes.

Il lui est rappelé que la programmation initiale avait déjà fait l'objet de discussions lors d'une précédente réunion de conférence à laquelle son premier adjoint avait participé. Celui-ci avait effectivement convenu que la commune de Gueux avait bénéficié de travaux importants en 2017 et 2018 et que par conséquent les travaux seraient orientés sur d'autres communes en 2019 et 2020.

Mme DESSOY s'étonne de ne plus voir apparaître les travaux des rues des tuillots et Sacy estimées initialement à 50.000 €.

### ↳ Désignation de volontaires pour intégrer le groupe de travail sur le Schéma départemental des gens du voyage – M. LHOTTE présente le document ci-joint.

Le groupe de travail sera animé par JP FORTUNE, Martial DUPIN ainsi qu'Annie PERRARD seront délégués pour représenter le pôle Champagne Vesle.

### Questions diverses

↳ Informations sur la composition du conseil communautaire. (2 pages PPT) – Aucun changement notable à noter.

↳ **rappel des différentes réunions qui vont avoir lieu au mois de juin :**

**3 juin** conférence supplémentaire à 18h30 – sur la mobilité – M. GOMBAUD et DAHLEM sont délégués spécifiquement à notre territoire. M. GOMBAUD expose brièvement que l'étude en cours est intéressante mais que les solutions seront difficiles à trouver. C'est au cours de cette réunion que les maires pourront échanger avec le bureau d'études pour prendre connaissance du diagnostic et faire part de leur avis et idée sur le sujet.

**14 juin**, conférence avec la présidente, 8h30 avec le personnel dans un 1<sup>er</sup> temps puis avec les élus de la conférence- puis visites sur le territoire du pôle.

**25 juin** maintien de la conférence prévue pour tous les autres sujets.

Mme DESSOY s'étonne de n'avoir pas encore eu de réunions du groupe de réflexion sur les commissions et comités.

↳ Informations sur la centrale d'achats (voir liste des communes non adhérentes)- Liste transmise, et certains maires vont transmettre les délibés qui ont été prises depuis.

↳ M. BZDAK fait part de coupures d'eau potable que sa population a rencontrées. Elles étaient dues à la campagne de nettoyage du réseau d'eaux usées dans la commune effectuée par une entreprise sans que ni

le Maire, ni Suez n'aient été avertis. Il est rappelé que le Maire doit absolument être prévenu des travaux qui ont lieu dans sa commune.

↳ Quand la mise en ligne des PLU sur le site de Reims ? Renseignements pris, la mise en ligne a lieu au fur et à mesure des approbations et les éléments peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://www.grandreims.fr//les-competences-du-territoire/les-documents-d-urbanisme-9105.html>

↳ JP RONSEAUX souhaite savoir où en est la refonte de la déchetterie de Gueux. M. LHOTTE répond que la procédure était bloquée car la définition d'un terrain doit être prévue entre Gueux et Muizon. Par ailleurs, une étude permettant de définir une carte des déchetteries est en cours. M. RENARD précise toutefois que la mise en sécurité de celle de Muizon devient urgente, suite à un récent accident. M. LHOTTE lui indique qu'une commande est en cours auprès de la société AFM LEROY et que toutes les déchetteries vont être sécurisées.

La séance est levée à 22h35

Fait à Gueux, le 18 mai 2019  
Le Conseiller Communautaire Délégué,

P. Lhotte



- CONFERENCES TERRITORIALES
- DEVELOPPEMENT DURABLE

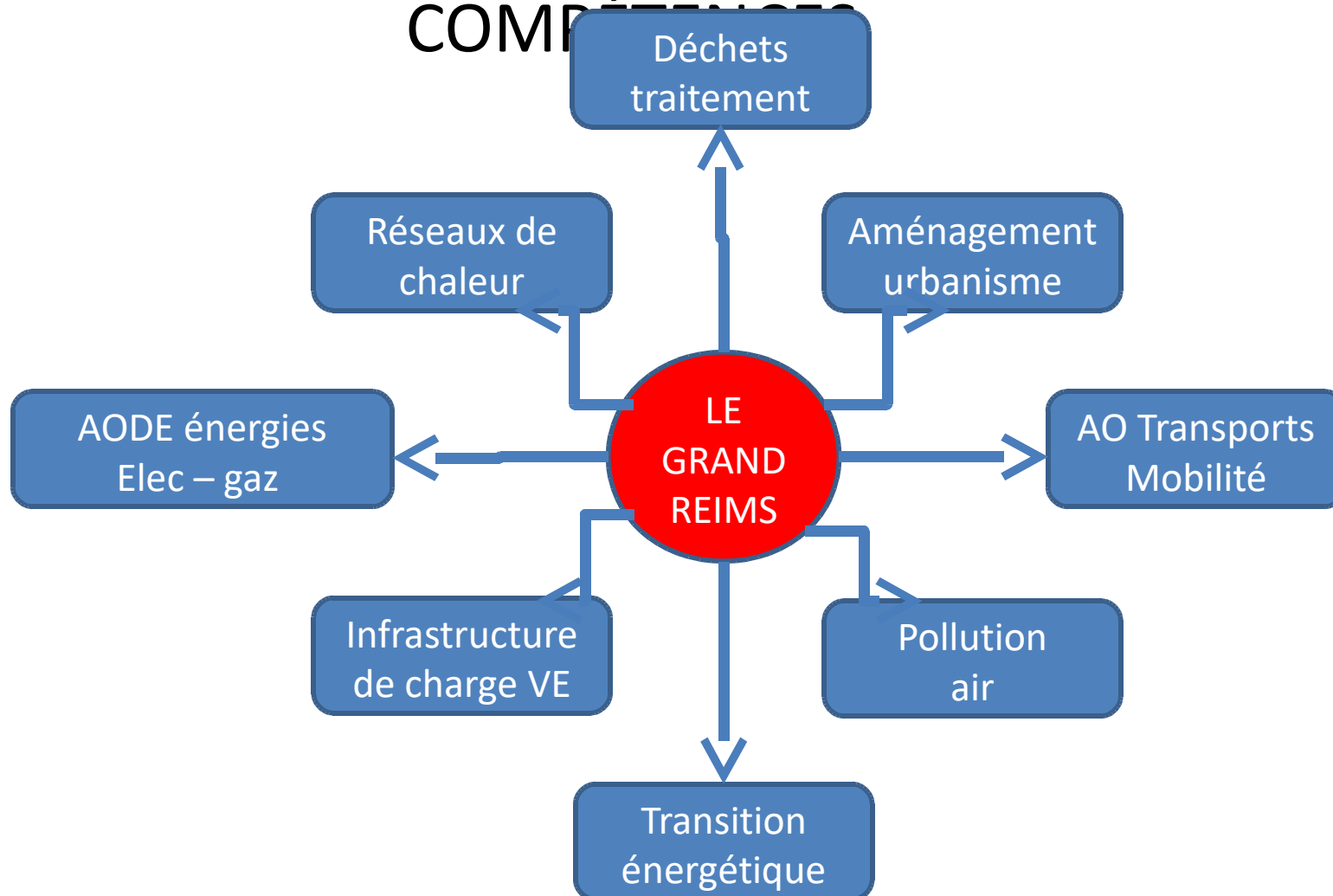
• 2ème Trimestre 2019

**GRAND**  
**REIMS**  
COMMUNAUTÉ URBAINE

• VERS UN SCHEMA  
D'ORIENTATIONS  
ÉNERGÉTIQUES

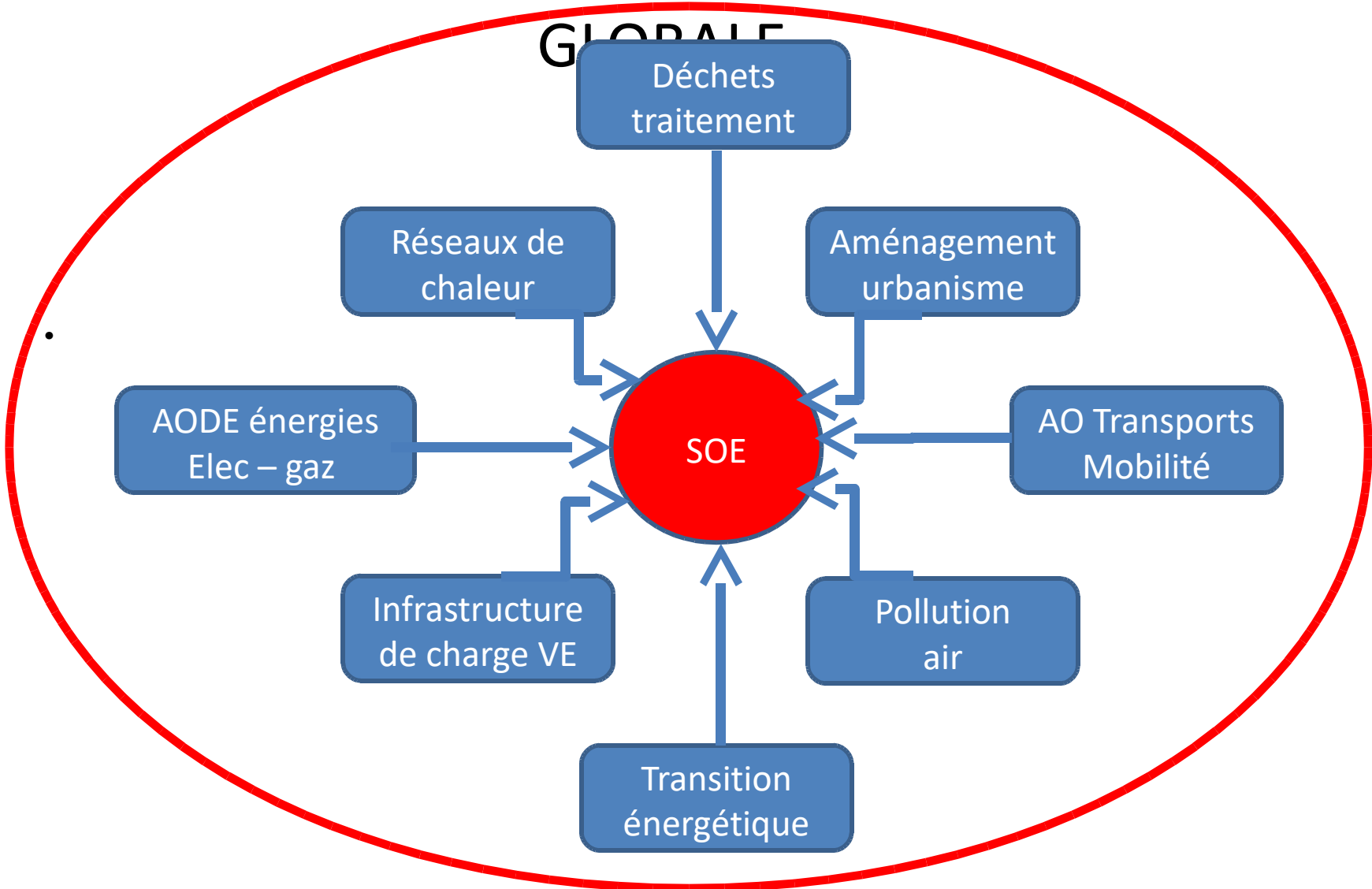
- **LE SOE, PREMIERE BRIQUE DE LA**
- **REFLEXION ENERGETIQUE**
- **Des compétences énergies aujourd'hui dévolues aux communautés urbaines, qu'il faut s'approprier**
- **Le Schéma d'orientations énergétiques :**
  - **Outil de réflexion sur le développement et l'usage des énergies du territoire**
  - **Travail sur la maîtrise de l'énergie pour les services de CUGR et pour le territoire**
-

• UN BOUQUET DE  
COMPÉTENCES





• UNE RÉPONSE  
GLOBALE



- **LE SOE, LABORATOIRE DU PCAET**
- **La démarche du SOE est une brique du PCAET.**
- **Elle doit permettre de :**
  - **Mobiliser les acteurs du territoire**
  - **préparer les éléments « Energie » du diagnostic**
- **et de l'évaluation environnementale du PCAET :**
- **État des lieux du territoire en matière de population,**
- **infrastructures, consommations, productions.....**
- **faire émerger les enjeux énergétiques**
  - **Proposer une réflexion pour la définition des objectifs énergie**
-

• APRES UN PREMIER CYCLE DE  
CONSULTATION

La collectivité est considérée comme fédératrice sur deux champs principaux :

**CE QUE NOUS ENTENDONS...**

- 1) La transition énergétique
- 2) L'organisation du territoire

**En matière de transition énergétique**

- ) Augmenter la part du mix pour maîtriser les coûts
- ) Mettre en place une stratégie d'efficacité énergétique
- ) Favoriser le développement de la mobilité faiblement émissive

**En matière d'organisation du territoire**

- ) Favoriser le développement des potentiels en ENR en les maîtrisant
- ) Intégrer plus fortement les facteurs d'acceptabilité sociale
- ) Coordonner le développement des réseaux

## DES QUESTIONNEMENTS QUI PORTENT SUR

### PLUSIEURS DOMAINES :

- EFFICIENCE ENERGETIQUE
- MOBILITE
- GAZ / BIOGAZ
- **ELECTRICITE**  
CHALEUR (Réseaux)

**Un groupe « Elus » à créer !**

**1 Volontaire ? Merci !**

# · NUISANCES OLFACTIVES





## L'observatoire des odeurs du Grand Reims



Le Grand Reims et ATMO Grand Est vous souhaitent la bienvenue sur ODO. Il s'agit d'un outil de signalement des odeurs et n'a pas de valeurs de plaintes administratives. Pour plus d'informations, consultez les "Mentions légales" en bas de page.

**2** INDIQUEZ LA PERCEPTION, L'INTENSITÉ ET LE RESSENTI

Perception \*

En continu

**3** QUELLE ODEUR SOUHAITEZ VOUS DÉCLARER ?

Evocation \* Intensité \* Ressenti \*

Autres (renseigner en commentaire) Très forte Très gênant

**4** QUAND AVEZ-VOUS PERÇU L'ODEUR ?

Précisez la date et l'heure

11/02/2019 11h10

Commentaires (facultatifs)

<https://www.atmo-odo.fr/>



Une application mise en œuvre en partenariat avec Atmo Grand Est permettant:

- **Immédiateté** : Effectuer un signalement en moins d'1 min en informant les gestionnaires de l'application.
- **Proximité** : Préciser de manière géolocalisée le signalement olfactifs.
- **Cartographie** : photographier le signalement d'odeurs sur le territoire du Grand Reims.
- **Objectivation** : Collecter les informations en terme d'intensité et de localisation en les corrélant avec les données météorologiques.

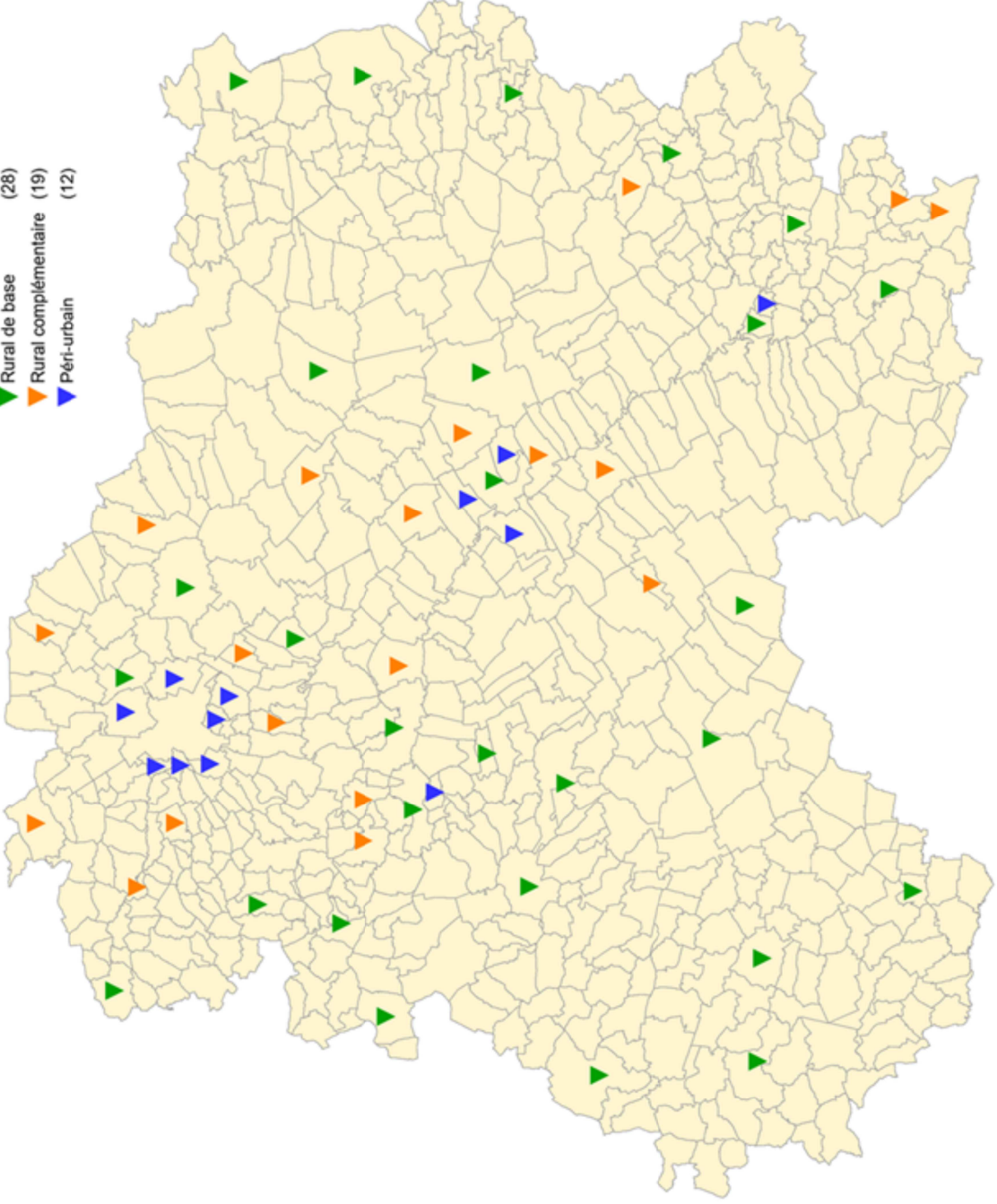
# • DEPLOIEMENT DE BORNES ELECTRIQUES

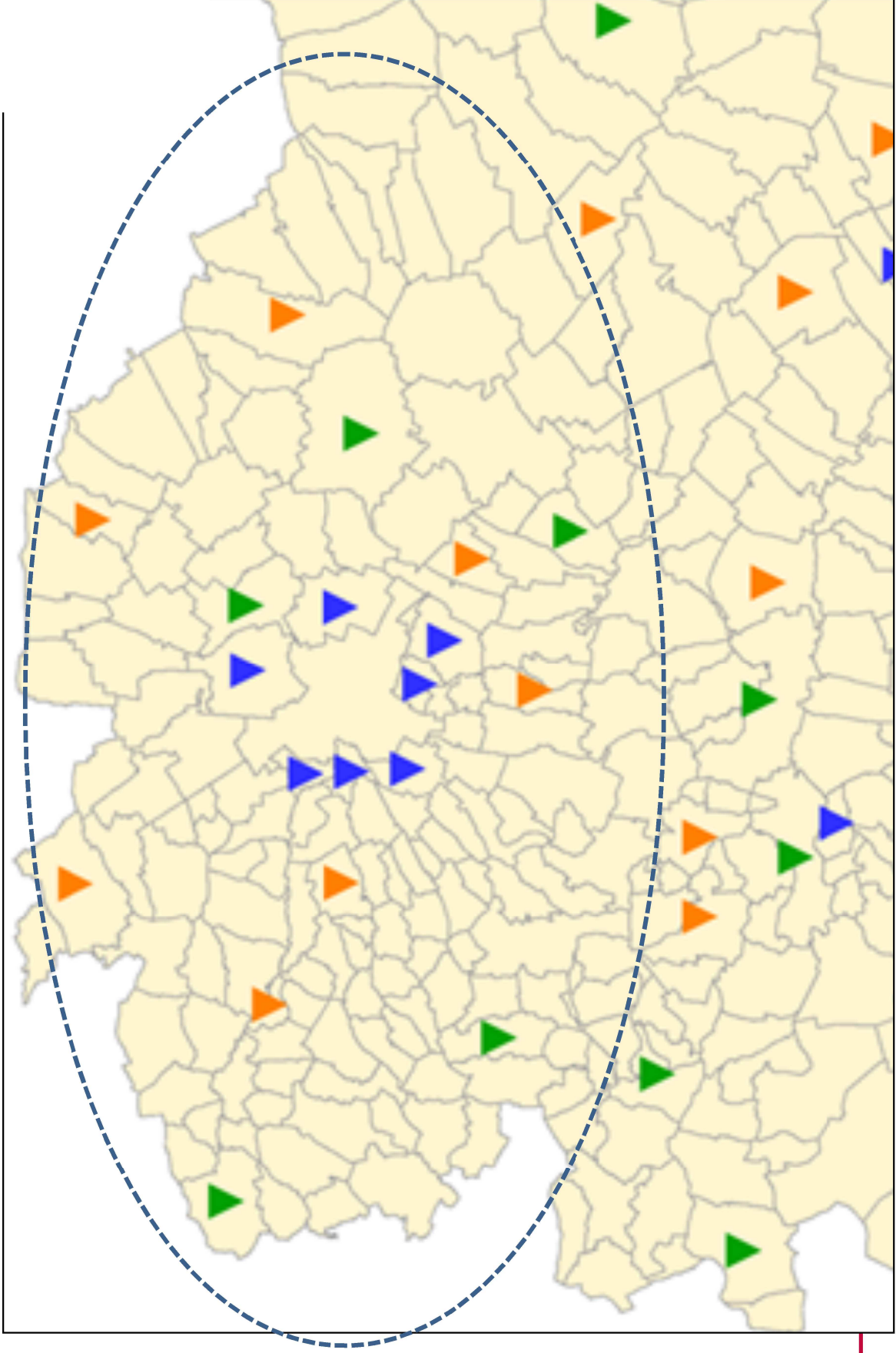
• SIEM





SIEM - Déploiement IRVE  
▼ Rural de base (28)  
▼ Rural complémentaire (19)  
▼ Péri-urbain (12)







CU du Grand Reims (19)	Bazancourt
	Beine-Nauroy
	Betheny
	Bezannes
	Cernay-les-Reims
	Cormicy
	Cormontreuil
	Fismes
	Gueux
	Jonchery sur Vesle
	Pontfaverger-Moronvilliers
	Rilly-la-Montagne
	Saint-Brice-Courcelles
	Sillery
	Taissy
	Tinqueux

# • FRELON ASIATIQUE





Conférence Frelon asiatique par Denis Jaffre,  
apiculteur, grand prix du concours Lépine 2018



**Les 3 points essentiels de la conférence  
du 15 février à Bourgogne :**



- **Frelon asiatique: espèce exotique envahissante destructrice d'abeilles et dangereuse pour certains humains sensibles aux piques ,**
- **Population en augmentation exponentielle,**
- **Mise en place par le Grand Reims d'un dispositif avec les pompiers (SDIS 51, pompiers volontaires) et les communes,**
  - **danger avéré: appeler le 18 (SDIS)**
  - **danger non avéré: appeler la commune**

# « CONSTRUISONS ENSEMBLE LE PAYSAGE DU GRAND REIMS »



GRAND  
REIMS  
COMMUNAUTE URBAINE

# CONSTRUISONS ENSEMBLE LE PATRIMOINE NATUREL

Politique du Patrimoine Naturel  
Diagnostic



Politique du Patrimoine Naturel  
Mise en œuvre



[Placeholder box]

[Placeholder box]

[Placeholder box]

Atlas photographique:  
juin 2017 à juin 2018



[Placeholder box]

Règlement d'aide au  
patrimoine naturel:  
depuis septembre  
2018



[Placeholder box]

[Placeholder box]

Charte pour la  
biodiversité et le  
patrimoine naturel



[Placeholder box]

[Placeholder box]

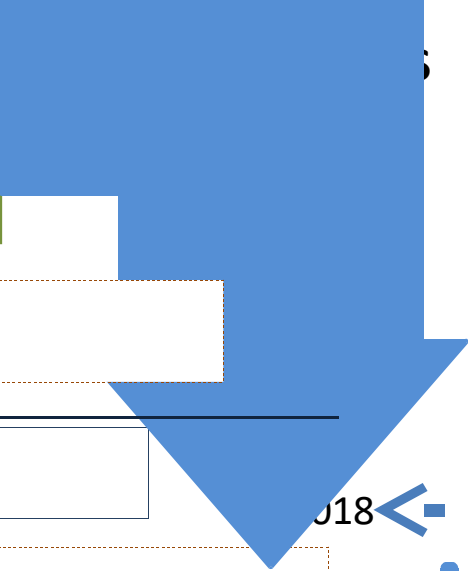
Document -repère  
sur les acteurs



[Placeholder box]

2018

2019





**CHARTÉ POUR LA PRÉSERVATION DE  
LA BIODIVERSITÉ ET DU PATRIMOINE  
NATUREL DU GRAND REIMS**



[www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr)



**GRAND  
REIMS**  
COMMUNAUTÉ URBAINE

# QUELLES SOLUTIONS ÉNERGÉTIQUES POUR MON LOGEMENT ?

LE GRAND REIMS VOUS CONSEILLE GRATUITEMENT  
POUR L'AMÉLIORATION DU CONFORT DE VOTRE HABITAT



**EDDIE**  
Communauté urbaine  
du Grand Reims

GRAND  
REIMS  
COMMUNAUTÉ URBAINE

• E



- un service public pour favoriser la rénovation performante des logements privés
  - un cycle de formations qualifiantes pour y parvenir.

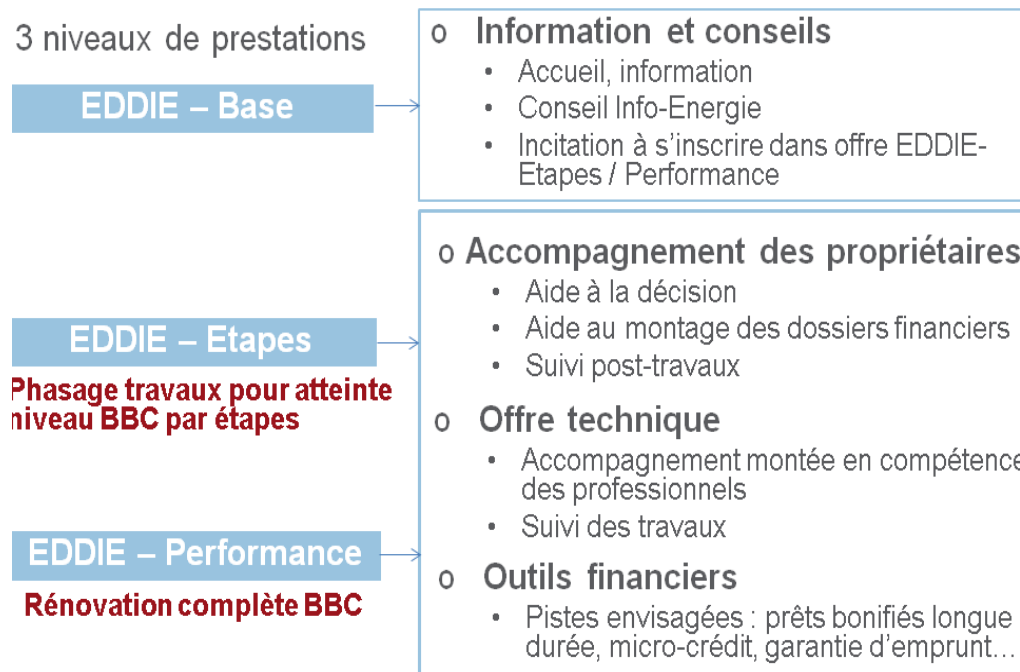
**GRAND  
REIMS**  
COMMUNAUTÉ URBAINE



L'EDDIE aide et conseille les particuliers à

- Surmonter les obstacles techniques, financiers et administratifs inhérent à un projet de rénovation ;
- Améliorer le confort et réduire les factures d'énergie ;
- Augmenter la valeur patrimoniale des habitations.

L'EDDIE propose 3 niveaux de prestations:



# Le Cadastre solaire



LISTE DES DEMANDES DE TRAVAUX D'ETE

- ❑ **GROUPE SCOLAIRE de PARGNY les REIMS**  
(devis en cours)
- Suppression de la mezzanine dans la salle d'activités (demande service Conditions Travail)
- Remplacement des 4 portails défectueux dont un avec pose de visiophone (côté maternelle/bureau de direction) + fourniture et pose d'une alarme PPMS
- Réfection du sol de la salle de bibliothèque 1  
et d'activités manuelles

## ▣ **GROUPE SCOLAIRE des BORDS de l'ARDRE**

- Fournitures et pose d'une alarme PPMS (coût 11 000 € TTC - travaux effectués pendant la période d'été)
  - Rehausse du mur et du portail d'entrée par l'intermédiaire d'une grille (coût 5 300€ TTC)
  - Changement de 2 baies vitrées (coût 4 500 €TTC - travaux effectués des mercredis ou pendant la période d'été)
-

## ESTIMATIONS MOBILIER / MATERIEL MARCHES CUGR

<b>Groupe scolaire de Pargny</b>	<b>7009,57</b>
cendrier extérieur	44,16
collecteur à déchets extérieur avec tri	240,12
Salle de classe MS/GS :	
meublier de rangement : 2 meubles bas avec portes / 1 meuble à cases / 1 meuble matériel et papier / 1 meuble tiroirs papier dessin / 2 dessertes / 2 bibliothèques chaire de professeur avec tiroir	4438,33
tables : 8 tables rectangulaires / 3 tables individuels avec casier / 1 table ovale 40 chaises avec embout 2 bancs	
Salle de motricité et bibliothèque :	
meublier de rangement : 1 meuble bas avec portes / 4 bacs à albums 8 bancs 5 chaire de professeur avec tiroir	2186,48
porte-manteau	100,48
<b>Groupe scolaire de Rosnay</b>	<b>1696,5</b>
collecteur à déchets extérieur avec tri	240,12
Classe maternelle : 1 meuble avec bacs	268,08
souffleur à feuilles	1188,3
<b>Groupe scolaire de Faverolles</b>	<b>569,52</b>
2 collecteurs à déchets extérieur avec tri	480,24
9 patères murales	89,28
<b>Restauration scolaire de Faverolles</b>	<b>297,06</b>
1 vestaire mobile (porte-manteau)	297,06
<b>Ecole de Sacy</b>	<b>2673,74</b>
Classe de CP : 28 tables + 28 chaises avec embouts	2673,74
<b>Restauration scolaire de Les Mesneux</b>	
<b>Stock pôle</b>	<b>369,65</b>
12 chaises avec embout	369,65
<b>TOTAL</b>	<b>12616,04</b>



# SCHÉMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

2019-2025

—

## TEXTES DE REFERENCES

- **Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil des gens du voyage modifiée par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 Egalité Citoyenneté**
- **Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)**  
Elle rend la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires des gens du voyage » **obligatoire** pour les EPCI à fiscalité propre à compter du 1er janvier 2017.  
-> **toutes les dépenses relatives aux aires d'accueil (investissement, entretien, exploitation) sont à la charge du Grand Reims**
- **Lois n° 2017-86 du 27 janvier 2017 Egalité Citoyenneté et n° 2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites**
  - Clarification de la procédure administrative de mise en demeure et d'évacuation forcée pour les collectivités en règle avec leurs obligations.
  - Pouvoir de substitution du préfet aux collectivités ou EPCI défailants en matière de réalisation des équipements inscrits au schéma départemental.

## LES PRINCIPES

- Le Préfet doit élaborer, en concertation avec le Président du Conseil départemental et en accord avec les communes et EPCI, un schéma départemental qui définit les **lieux et les conditions d'implantation** des aires d'accueil et de grand passage.
- Le nouveau schéma 2019-2025, approuvé le 28/02/19 par arrêté préfectoral, vise à poursuivre le travail engagé et détermine les **obligations des EPCI et communes** à réaliser les aménagements complémentaires.
- 2 orientations principales :
  - le développement d'un réseau d'accueil effectif sur le département et d'un habitat adapté pour les gens du voyage en cours de sédentarisation ;
  - l'accompagnement socio-éducatif et professionnel.

5/01/17	Arrêté préfectoral approuvant la révision du schéma départemental
7/12/17	Arrêté préfectoral fixant la composition de la commission départementale consultative
14/12/18	1 <sup>ère</sup> réunion de la commission départementale consultative
1/02/19	2 <sup>e</sup> réunion de la commission départementale consultative
28/02/19	Arrêté préfectoral portant approbation de la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025
27/06/2019	Avis du conseil communautaire sur le schéma approuvé

## BILAN DU SCHEMA 2010-2016

### 4 aires d'accueil opérationnelles :

- **Bétheny** : une aire d'accueil de 28 emplacements ouverte depuis 2011, au titre des obligations des communes de Bétheny et de Reims.
- **Fismes** : une aire d'accueil de 5 emplacements ouverte depuis 2009.
- **Reims** : une aire d'accueil de 34 emplacements ouverte depuis 1972 à La Neuville.
- **Reims** : une aire de grand passage pouvant accueillir 130 caravanes (Aire du Moulin de la Housse) ouverte depuis 2010.

### Au regard des préconisations du schéma de 2010, **3 situations n'étaient pas conformes** :

- **Cormontreuil** : 10 emplacements ont été créés mais cette aire a été fermée.
- **Tinqueux** : 8 emplacements étaient prévus et n'ont pas été réalisés.
- **Arrondissement de Reims** : une seconde aire de grand passage devait être réalisée pouvant accueillir 150 à 200 caravanes.

## LES PRECONISATIONS DU NOUVEAU SCHEMA 2019-2025:

### Aires d'accueil pour les itinérants et semi-sédentaires :

- Maintien des dispositions du précédent schéma pour Reims, Bétheny et Fismes
- Renouvellement de la demande de **création de 10 emplacements à Cormontreuil et 8 emplacements à Tinquieux** (à la charge du Grand Reims)

### Aires de grand passage :

- Maintien des dispositions du précédent schéma pour Reims (Aire du Moulin de la Housse, capacité de 130 caravanes),
- La création d'une **seconde aire de grand passage est exclue** dans la mesure où, en 2019, un dispositif pérenne de mise à disposition de terrains provisoires est mis en place (à l'initiative du Sous-préfet). Il est destiné à contribuer au **stationnement des caravanes hébergeant les gens du voyage pendant la période des vendanges.**

-> Création d'un groupe de travail à l'initiative du Sous-Préfet de Reims : **besoin d'élus volontaires pour participer au groupe**

Merci de votre attention



# COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (2020-2026)

**Bureau communautaire - 14 mars 2019**

---

**GRAND  
REIMS**  
COMMUNAUTÉ URBAINE



# Les règles législatives et réglementaires relatives à la composition des conseils communautaires

---



- **La loi RCT du 16 décembre 2010 prévoit que le nombre et la répartition des sièges au sein des assemblées communautaires et métropolitaines doivent être revus l'année précédant chaque renouvellement des conseils municipaux et communautaires.**
- **Cette répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims sera fixée par arrêté du Préfet au plus tard le 31 octobre 2019 et trouvera à s'appliquer pour toute la durée du mandat.**
- **L'article L.5211-6-1 du CGCT définit les règles relatives à la composition des conseils communautaires.**



- **L'article L.5211-6-1 du CGCT dispose que :**
  - La répartition des sièges a lieu à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, afin de tenir compte du poids démographique des communes,
  - Un « siège de droit » est attribué aux communes n'ayant pu bénéficier d'aucun siège à la représentation proportionnelle, afin de garantir la représentation de l'ensemble des communes.



- En appliquant ces règles de droit commun, la composition du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims est la suivante :

Commune	Nombre de sièges actuellement	Nombre de sièges pour le prochain mandat
Reims	59	59
Tinqueux	3	3
Bétheny	2	2
Cormontreuil	1	2
Cormicy	2	1
Bourgogne-Fresne	2	1
Autres communes (137)	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>206</b>	<b>205</b>



- **Pour le prochain mandat, les changements par rapport à la composition actuelle du conseil communautaire sont les suivants :**
  - La commune de Cormontreuil obtient un deuxième siège (contre un actuellement),
  - Les communes nouvelles de Bourgogne-Fresne et Cormicy voient leur nombre de sièges réduit à un chacune (contre deux actuellement).
  
- **Par ailleurs, l'article L.5211-6-1 du CGCT définit également les règles relatives aux accords locaux de répartition des sièges :**
  - Ils permettent de déroger aux règles de droit commun, sous réserve de respecter un certain nombre de critères,
  - Ils doivent être adoptés à la majorité qualifiée par l'ensemble des communes membres de l'EPCI avant le 31 août 2019.



- **Les métropoles et les communautés urbaines peuvent conclure un « mini accord local » :**
  - Création et répartition (à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne) de sièges supplémentaires inférieur ou égal à 10% du nombre total de sièges, à condition que la part globale de sièges attribuée à chaque commune ne s'écarte pas de plus de 20% de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres.
  
- **Il n'est pas possible de conclure un accord local de répartition des sièges pour la Communauté urbaine du Grand Reims :**
  - La création et la répartition de sièges supplémentaires reviendrait à attribuer + 19 sièges à Reims, qui a déjà atteint le nombre de sièges maximum (59) et cet accord local ne permettrait pas de corriger les écarts de représentation entre les communes membres de la Communauté urbaine.

# Calendrier prévisionnel

---



- **Bien qu'il ne soit pas possible de conclure un accord local de répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims, il convient de prendre en compte l'échéance du 31 août 2019, afin de constater l'impossibilité technique de conclure un accord local et d'acter la répartition des sièges telle que présentée.**
  
- **Une information, dont la forme est encore à déterminer, en lien avec les services de l'Etat qui ont été sollicités, sera faite à l'ensemble des communes.**



Mai –  
juin 2019

- Information aux communes

31 août  
2019

- Si accord local, celui-ci doit avoir été adopté à la majorité qualifiée par l'ensemble des communes

31  
octobre  
2019

- Arrêté du Préfet de composition du conseil communautaire

Mars  
2020

- Elections municipales (+ élection des conseillers communautaires)

Avril 2020

- 1<sup>er</sup> conseil communautaire



- **Il est à noter qu'une proposition de loi visant à assurer une plus juste représentation des petites communes au sein des conseils communautaires est actuellement examinée par la commission des lois de l'Assemblée nationale.**
  - Elle modifie le mode de calcul et le nombre de sièges à répartir au sein des conseils communautaires.
  - Cette nouvelle méthode de calcul permet d'améliorer la représentativité des communes « moyennes » mais sa conformité à la Constitution est incertaine.
  - Elle assouplit les règles relatives aux accords locaux.
  - Elle crée une instance de gouvernance obligatoire : la conférence des maires.

COMMUNES	ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT
AUBILLY	Non adhérente
BOUILLY	Adhérente
BOULEUSE	Adhérente
BRANSCOURT	Adhérente
CHALONS-SUR-VESLE	Non adhérente
CHAMERY	Adhérente
CHENAY	Adhérente
COULOMMES-LA-MONTAGNE	Adhérente
COURCELLES-SAPICOURT	Adhérente
COURMAS	Adhérente
COURTAGNON	Non adhérente
ECUEIL	Non adhérente
FAVEROLLES-ET-COEMY	Non adhérente
GERMIGNY	Adhérente
GUEUX	Adhérente
JANVRY	Non adhérente
JOUY-LES-REIMS	Adhérente
MERY-PREMECY	Non adhérente
LES MESNEUX	Adhérente
MUIZON	Non adhérente
ORMES	Non adhérente
PARGNY-LES-REIMS	Adhérente
ROSNAY	Non adhérente
SACY	Adhérente
SAINT-EUPHRAISE-ET-CLAIRIZET	Adhérente
SAVIGNY-SUR-ARDRES	Adhérente
SERMIERS	Adhérente
SERZY-ET-PRIN	En cours d'adhésion : En attente original convention (mail de relance envoyé le 10 avril 2019)
THILLOIS	Adhérente
TRESLON	Adhérente
TRIGNY	Adhérente
VILLE-DOMMANGE	Non adhérente
VRIGNY	Non adhérente
c3c ressources le 23/04/2019	

## PROGRAMMATION VOIRIES

Pole Champagne-Vesle 02/05/2019

commune	voies	Suivi Technicien	coordination	intervention DEA	intervention SIEM	intervention voirie	Total Voirie eclairage Public TTC
---------	-------	---------------------	--------------	---------------------	----------------------	---------------------	---

Travaux 2019							
<b>MUIZON report</b>	rue de la Gare Phase 1		DEA	2eme trimestre		2eme semestre	180 000,00 €
<b>ORMES report</b>	chemin des Ruelles	Ch MARTEL	SIEM DEA	mars-19	fait	2eme trimestre	128 000,00 €
<b>PARGNY report</b>	rue des Monts Coupés phase 2	Ch MARTEL	SIEM	avr-19	3eme trim 19	fin 2019- debut 2020	255 000,00 €
<b>SACY report</b>	rue du Château, des Croisettes, de	Ch MARTEL H LITTIERRE				Travaux en cours	504 000,00 €
<b>SERZY report</b>	rues du Tambour	S LELLEVE	SIEM-DEA	fait	mi-mai 2019		139 000,00 €
	Re de la Fontaine	S LELLEVE				travaux en cours	88 000,00 €
	Ruelle de la Chapelle	S LELLEVE				mai-juin	51 000,00 €
<b>VILLEDOMMANGE</b>	rue des 4 vents	Ch MARTEL	SIEM DEA	2e trimestre	fin mai	3eme trimestre	44 000,00 €
<b>VRIGNY report</b>	rue de la Vigne du Roy	Ch MARTEL	SIEM DEA	avr-19	juin-19	3eme trimestre	518 000,00 €
						<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 907 000,00 €</b>

Programmation 2019							
<b>JANVRY</b>	chemin de l'Ecaille (Mo en cours)	Ch MARTEL				3e trimestre	74 000,00 €
<b>MERY PREMECY</b>	hameau Mery enfouissement et création 8 pts	Ch MARTEL	SIEM		2e trimestre	1er semestre	48 000,00 €
<b>ROSNAVY</b>	Rue de la Dimes, rue de Nos Monts (Mo en cours)	Ch MARTEL	DEA	2e semestre		2e semestre	118 000,00 €
<b>THILLOIS</b>	rue de la Justice et rue Routhier le Varlet création 5 pts lumineux						18 000,00 €
<b>AUBILLY</b>	Rue de l'Eglise et rue de la Barbe aux Canes (à préciser)		DEA	à programmer		3e trimestre	108 000,00 €
						<b>TOTAL TTC</b>	<b>366 000,00 €</b>

Fonctionnement							
<b>COURTAGNON</b>	rue de l'Eglise	Ch MARTEL				4e trimestre	52 000,00 €
<b>SACY</b>	Rue des Créteux	Ch MARTEL				2019	20 000,00 €
<b>SAINT EUPHRAISE</b>	rues de Bligny et Barbe à canne (à préciser)	Ch MARTEL				2019	30 000,00 €
<b>TRESLON</b>	Route de Tramery	Ch MARTEL				2019	20 000,00 €
						<b>TOTAL TTC</b>	<b>122 000,00 €</b>

Ballons Fluo							
<b>LES MESNEUX</b>	Changement de 62 ballons fluo	H LITTIERRE				Ballons fluo 2019	
<b>SERMIERS</b>	Changement de 62 ballons fluo	H LITTIERRE				2019	
<b>CHALONS SUR VESLE</b>	Changement de ballons fluo	H LITTIERRE				2019	
<b>MUIZON</b>	Changement de 100 ballons fluo	H LITTIERRE				2019	

Programmation 2020								
<b>BOUILLY</b>	route d'Onrezy et rues St Caprais et des Saules (RD)					2020	152 000,00 €	
<b>BRANSCOURT</b>	8 lampadaires et enfouissement de 2 partie aériennes		SIEM		2020		31 000,00 €	
<b>CHALONS SUR VESLE</b>	rue de la garenne, rue de la Vielle Voie		SIEM - DEA	2019-2020	2020	à partir de 2020	145 000,00 €	
<b>CHENAY</b>	rue des Roises				2019	2020	149 000,00 €	
<b>COURCELLES-SAPICOURT</b>	rue de l'Eglise, rue du Lavoir, rue des Favières (ex chemin de la Fontaine),rue Gerbault			juin-19	à programmer	2020	388 000,00 €	
<b>COURTAGNON</b>	Rue du Moulin RD ( points lumineux)						108 000,00 €	
<b>ECUEIL</b>	rues des Fontaines, de l'Eglise, des Chaillots, brulée, Colombier, des Sages et chemin des prés mousseux		SIEM - DEA		2019	à programmer	2020	360 000,00 €

<b>MUIZON</b>	Rue de la Gare phase 2						180 000,00 €
<b>MUIZON</b>	Rue des cerisiers, rue des Ecoles		SIEM-DEA	2020	2020	2020	147 000,00 €
<b>ORMES</b>	Rue Bardoux					2020	30 000,00 €
<b>ROSNAY</b>	rue des Bémonts						117 000,00 €
<b>SAVIGNY</b>	Rue du Parc, impasse des Lavandieres, ruelle du Jardin Manient et rue des Ponts		SIEM - DEA		2020		301 000,00 €
<b>SERMIERS</b>	Place de la Fontaine,rue St Martin,ch des ruisseaux bas		SIEM - DEA	juin-19	oct-19	2020	120 000,00 €
<b>TRESLON</b>	Rue des Remparts					2020	21 000,00 €
<b>TRIGNY</b>	Petite rue de l'Eglise, rue de Prouilly		SIEM - DEA	4e trim 2019	4e trim 2019	2020	287 000,00 €
<b>TOTAL TTC</b>							<b>2 536 000,00 €</b>

<b>Programmation 2021 et +</b>							
<b>BOULEUSE</b>	Rue de Champagne RD (en attente du retopur de la DEA)		SIEM - DEA	2020-2021			68 000,00 €
<b>CHALONS SUR VESLE</b>	rue des Voutes,rue des Laris,rue Ste Marguerite,rue des tilleuls, rue Ste Madeleine et rue des Vergers		SIEM - DEA				131 000,00 €
<b>CHENAY</b>	rue et place Philbert, rue de la Jacquette, rue de la Métairie, rue des Guides, rue des Plicheux, impasse Lordron, rue des Plantes, rue de Maco, rue du Domaine du Parc		SIEM - DEA				745 000,00 €
<b>COULOMMES</b>	Rue de Clairizet, rue du Fort						317 000,00 €
<b>ECUEIL</b>	Rue de la Garenne (pole scolaire)		SIEM - DEA	2020	2020		558 000,00 €

<b>FAVEROLLES</b>	rue de Montaigu, rue de Savigny, rue de la Tuilerie, rue Derriere l'Eglise et chemin du CBR						412 000,00 €
<b>GUEUX</b>	Rue du Fond de la Croix Rouge, avenue de Reims, chemin des Auges, avenue de la Belle Image, Rue de la Tuilerie, rue du Noyer de Breuil, rue de la Saule Coquette, avenue de la Gare, rue du Curcuit, rue du Docteur Labbée, imp. de la Barbarie, Imp de la Briquette, place de Presles, rue des Robogniers, rue des Ecoles et rue du Moutier						?
<b>LES MESNEUX</b>	Rue des Tuillots et Sacy						50 000,00 €
<b>MUIZON</b>	Champ Jeudi, rue des Bouleaux, rue des cerisiers, allée des Berceaux, Rue du Grand Pré, rue		SIEM - DEA				253 000,00 €
<b>SERMIERS</b>	Chemin des Presles, rue des Buées		SIEM - DEA				83 000,00 €

 travaux éclairage public